

## **N ième réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Communiqué du du SAGES (21/11/2023)**

Le ministère de l'Education nationale entend réformer une fois de plus la formation initiale et le recrutement des professeurs sans tirer le bilan complet et honnête des précédentes réformes qui se sont succédées à un rythme soutenu ces dernières années. Le recrutement des futurs professeurs des écoles, des collèges et des lycées, les concours serait placés à bac + 3 au lieu de bac + 5 actuellement (Dépêche AEF n°702656 du 17/11/2023). Le concours de l'agrégation, fait notable, ne serait pas concerné par cette réforme.

Le SAGES fait le constat que le recrutement à bac + 5 instauré en 2009 n'a pas apporté la preuve d'une plus-value éducative dans l'enseignement primaire et secondaire depuis cette date. Alors que le niveau de recrutement des professeurs était censé augmenter, les exigences proprement scolaires diminuaient ainsi que les performances des élèves, comme le constate pour la première fois officiellement un ministre de l'Education en exercice. De plus, la mastérisation a participé à l'assèchement du vivier de candidats à l'enseignement. Les titulaires d'un master préférant monnayer leur diplôme plus avantageusement dans le secteur privé, plutôt que dans une profession que l'Etat a laissé se paupériser depuis 30 ans et dégrader ses conditions de travail. Enfin, la formation dispensée par les Inspé, ex Espé, ex IUFM, n'a toujours pas fait la preuve de son efficacité réelle en dépit de 32 années de soit-disant « apports de la recherche » en « sciences de l'éducation ».

Le SAGES n'est donc pas contre un recrutement des professeurs des écoles et des collèges à bac +3 aux conditions impératives suivantes :

- Les concours doivent être accessibles aux titulaires de n'importe quelle licence et pas seulement celles délivrées par les Inspé.
- Les concours doivent être placés après l'obtention de la licence pour éviter le « en même temps » épuisant de la double préparation du diplôme et du concours.
- Les Inspé ne doivent pas avoir le monopole de la préparation des concours et ces derniers doivent ne comporter que des épreuves au contenu disciplinaire, permettant l'évaluation par les jurys de la maîtrise des savoirs académiques des candidats.
- Une formation pratique vraiment professionnelle digne de ce nom doit avoir lieu pour les lauréats, nommés fonctionnaires stagiaires, avec un service d'enseignement réduit.
- Une refonte sérieuse de la formation des professeurs stagiaires dans les Inspé pour y faire intervenir davantage des professeurs chevronnés et des disciplines concernées mieux à même d'accompagner les lauréats des concours dans leurs débuts.

Faut-il encore ajouter que ces mesures ne seront que peu d'effet sans arrêt de la dégradation matérielle et morale des professeurs ? La prétendue revalorisation financière présentée comme « historique » qui vient d'avoir lieu ne pouvait produire aucun effet en matière d'inscription aux concours 2024, c'est la raison pour laquelle la date limite a été repoussée d'un mois comme l'an dernier et le ministère a préféré avoir recours à un cabinet de conseil pour faire de la publicité sur les différents médias.



<https://le-sages.org>